



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musée de l'Histoire de France

Question écrite n° 93473

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la création d'un musée consacré à l'histoire de France. Si le site du Marais a été choisi, son implantation dépendra du déménagement prévu en 2013 des archives nationales à Pierrefitte. Ce musée fédérera en réseau national des châteaux et des musées. Il souhaite connaître dans quelle mesure cette nouvelle structure disposera de collections pour organiser des expositions et l'indication par le Gouvernement du temps jugé nécessaire par la mission de préfiguration pour créer un établissement public. Par ailleurs, il demande à quelle échéance cet établissement public verra le jour et de quels moyens il sera doté.

Texte de la réponse

Le 12 septembre 2010, le Président de la République a annoncé l'installation de la Maison de l'histoire de France dans le quadrilatère des hôtels de Rohan et de Soubise. Une association de préfiguration a été créée afin d'entreprendre la réalisation de ce projet national en faveur de la diffusion de la connaissance historique. Un établissement public prendra sa suite dès le 1er janvier 2012. L'association aura eu ainsi une existence limitée à environ un an et demi. La Maison de l'histoire de France, pour ses espaces d'exposition, n'a pas vocation à disposer de collections propres. Par le biais de prêts et de dépôts d'autres institutions, elle s'attachera à présenter le patrimoine historique de la France et à initier ses visiteurs à la culture historique. Enfin, il faut noter que le comité d'orientation scientifique de la Maison de l'histoire de France remettra son projet définitif au début de l'année 2012, après une phase de concertation organisée cet automne. Ce projet développera la politique scientifique et culturelle de l'institution, notamment dans le cadre de partenariats en France et à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93473

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12385

Réponse publiée le : 25 octobre 2011, page 11329